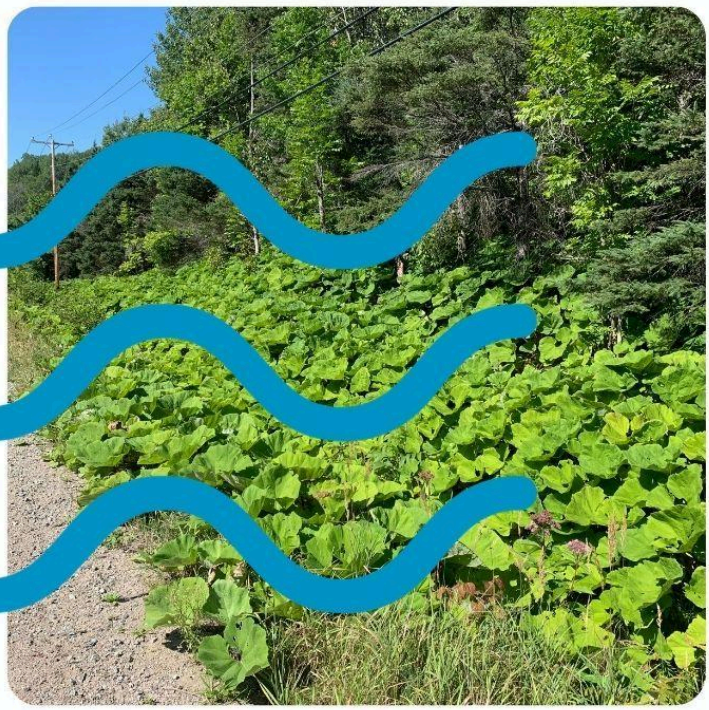
RAPPORT D'INVENTAIRE

DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (PEE) À PETIT-SAGUENAY

MARS 2026







Comité ZIP Saguenay-Charlevoix
63 rue Ambroise-Fafard, Baie-Saint-Paul, G3Z 2J7
www.zipsaguenaycharlevoix.ca

Équipe de réalisation

Travaux sur le terrain

Philippe Gagné, Chargé de projets – Saguenay, Comité ZIP Saguenay-Charlevoix (ZIPSC)

Azure Lefebvre, Agente de développement, Municipalité de Petit-Saguenay

Juliette Charpentier, Directrice du développement, Municipalité de Petit-Saguenay

Ève-Laurence Hébert, Coordonnatrice à la concertation, Comité ZIPSC

Renée Lalonde, Horticultrice, Municipalité de Petit-Saguenay

Émilie St-Onge, Technicienne en environnement, Comité ZIPSC

Rédaction et mise en page

Émilie St-Onge, Technicienne en environnement, Comité ZIPSC

Philippe Gagné, Chargé de projets – Saguenay, Comité ZIPSC

Géomatique et cartographie

Abdelaziz Ouzaka, Stagiaire à la maîtrise en géomatique, Comité ZIPSC

Révision

Andréanne Forest, Chargée de projet en concertation et communication, Comité ZIPSC

Philippe Gagné, Chargé de projets – Saguenay, Comité ZIPSC

Partenaires

Fondation de la faune du Québec - partenaire principal

Municipalité de Petit-Saguenay

Association de la rivière Petit-Saguenay

Fondation de la faune du Québec

Petit Saguenay

RIVIÈRE PETIT-SAGUENAY

Crédits photographiques

© Comité ZIP Saguenay-Charlevoix et municipalité de Petit-Saguenay (2025)

Des images libres de droits (CC0 1.0 Universel) ont également été utilisées.

Remerciements

L'équipe du Comité ZIP Saguenay-Charlevoix tient à remercier les partenaires du projet, tels que l'équipe de la municipalité de Petit-Saguenay et la Fondation de la Faune du Québec par son Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes.

Référence à citer

Comité ZIP Saguenay-Charlevoix. 2026. Rapport d'inventaire des plantes exotiques envahissantes (PEE) à Petit-Saguenay. Saguenay (Québec), 18 pages et annexes.

© Comité ZIP Saguenay-Charlevoix

100 rue Racine E, Suite 240, Chicoutimi G7H 1R1

www.zipsaguenaycharlevoix.ca

Tables des matières

Mise en contexte....1
1. Présentation du territoire et de la zone d'étude....2
2. Méthodologie pour l'inventaire des PEE....4
3. Résultats de l'inventaire....5
4. Description des PEE observées lors de l'inventaire....10
Conclusion....16
Références....17
Annexe – Données d'inventaire des PEE....19

Liste des figures

Figure 1. Territoire de la zone d'étude du projet d'inventaire des PEE dans la municipalité de Petit-Saguenay en 2025 3

Figure 2. Distribution des PEE recensées à Petit-Saguenay lors de l'inventaire de 2025 7

Figure 3 Distribution et superficie occupée par les différents massifs de PEE recensés à Petit-Saguenay lors de l'inventaire de 2025 8

Figure 4. Localisation et délimitation des différents massifs de PEE recensés principalement aux abords de la rivière Petit-Saguenay lors de l'inventaire de 2025, par secteur 9

Liste des tableaux

Tableau 1. PEE ciblées pour la réalisation de l'inventaire à Petit-Saguenay en 2025 4

Tableau 2. Nombre de massifs de chacune des PEE détectées en 2025 et la surface totale estimée 6

Mise en contexte

Les plantes exotiques envahissantes (PEE) constituent un enjeu environnemental de plus en plus important à l'échelle provinciale, et la municipalité de Petit-Saguenay n'y fait pas exception. Reconnues comme l'une des principales causes de la perte de biodiversité à l'échelle mondiale, ces espèces modifient la structure et le fonctionnement des écosystèmes, entrent en compétition avec les espèces indigènes et peuvent engendrer des impacts significatifs sur les milieux naturels ainsi que sur la santé et la sécurité de la population. L'activité humaine est l'un des principaux vecteurs de leur propagation, notamment par l'introduction volontaire de plantes dans les aménagements paysagers à des fins ornementales.

À Petit-Saguenay, la présence et la prolifération des PEE sont particulièrement préoccupantes. Parmi celles-ci, le grand pétasite (*Petasites hybridus*), est désormais naturalisé et largement disséminé sur le territoire. Son invasion apparaît comme étant la plus critique, alors que les données les plus récentes indiquent la présence de plus d'une quinzaine de massifs, pouvant représenter une superficie de plusieurs centaines de mètres carrés. Une bonne partie de ces massifs est située aux abords de la rivière Petit-Saguenay, notamment le long de la rue du Quai menant à l'estuaire de la rivière et au fjord du Saguenay. Cette situation est d'autant plus préoccupante, considérant que la rivière Petit-Saguenay constitue un habitat notamment pour le saumon atlantique (*Salmo salar*), l'omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*) anadrome du Saguenay ainsi que différentes espèces d'amphibiens et d'invertébrés. Elle représente donc un milieu naturel d'une grande valeur écologique.

La présence du grand pétasite sur le territoire municipal ne date pas d'hier, l'espèce serait présente depuis plus d'une vingtaine d'années. Son implantation prolongée a favorisé la formation de colonies denses qui exercent une forte pression sur la végétation indigène. En effet, les feuilles de très grande taille du grand pétasite créent un couvert végétal presque complet qui prive de lumière les espèces de plus petite taille et empêche la régénération des plantes ligneuses. Ce phénomène entraîne un appauvrissement de la biodiversité végétale et une simplification des communautés végétales. De plus, comme le grand pétasite est une plante non ligneuse, sa dominance peut contribuer à fragiliser la stabilité des sols, augmentant ainsi les risques d'érosion, particulièrement en milieu riverain.

Par ailleurs, certaines sources, telles que l'ouvrage de Lavoie (2022), indiquent que cette plante peut rejeter dans l'eau de grandes quantités d'alcaloïdes et de pyrrolizidine, des substances reconnues pour leur caractère hautement toxique et cancérigène, ce qui soulève des préoccupations supplémentaires pour la qualité de l'eau et la santé publique. Malgré ces informations, les connaissances scientifiques concernant les impacts écologiques précis et les

risques associés à la présence et la prolifération du grand pétasite demeurent encore mal comprises, la littérature scientifique à ce sujet étant limitée.

En plus du grand pétasite, la présence d'autres PEE comme la renouée du Japon (*Reynoutris japonica*) et l'égopode podagraire (*Aegopodium podagraria*) a été constatée sur le territoire, dans certaines zones sensibles, telles que les abords de rivière et bords de route. L'ensemble de ces invasions représente une menace importante tant pour la biodiversité locale et l'intégrité des milieux naturels que pour la santé publique.

Dans ce contexte, l'objectif principal du projet est de recueillir et synthétiser l'ensemble des informations nécessaires à une gestion efficace des PEE sur le territoire de la municipalité de Petit-Saguenay. Ce projet constitue une première étape essentielle et un préalable à la mise en œuvre d'actions concrètes de contrôle et de lutte. Il s'articule autour de trois grandes étapes complémentaires. La première consiste à réaliser un inventaire des PEE présentes sur le territoire visé, incluant la recherche et l'identification des espèces ciblées, leur localisation, ainsi que l'évaluation de la superficie et de la densité des massifs observés. Les résultats de cet inventaire sont présentés dans ce rapport. La deuxième étape vise l'élaboration d'un plan d'action pour la gestion des PEE à l'échelle municipale. Ce plan servira d'outil d'aide à la décision pour orienter la municipalité dans la priorisation des interventions et le choix des méthodes de contrôle. Lors de l'inventaire des PEE, un volet de sensibilisation de la communauté aux enjeux liés aux PEE et aux bonnes pratiques pour limiter leur propagation a été réalisé. Ultimement, les informations et recommandations provenant des deux étapes précédentes du projet faciliteront la prise de décisions et la réalisation d'actions concrètes pour la gestion des PEE sur le territoire de Petit-Saguenay.

1. Présentation du territoire et de la zone d'étude

Le territoire de la zone d'étude est situé au sein de la municipalité de Petit-Saguenay, dans la région administrative du Saguenay–Lac Saint-Jean (région 02). Plus précisément, elle se concentre en bordure de la rivière Petit-Saguenay, de l'embouchure de la rivière Saguenay jusqu'à la rivière du Portage. Elle englobe également une partie de la route 170, le chemin Saint-Louis et la rue du Quai. Cette zone comporte à la fois des territoires publics et privés. Elle est bordée par le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent (Parcs Canada), inclut le parc national du Fjord-du-Saguenay (SÉPAQ) et la ZEC de la rivière Petit-Saguenay. Le reste de la zone d'étude est principalement constitué de territoires forestiers du domaine privé et d'autres publics sous droits consentis (Gouvernement du Québec, 2025). Elle intègre aussi le cœur du village Petit-Saguenay. Le territoire de la zone d'étude est présenté à la figure 1.

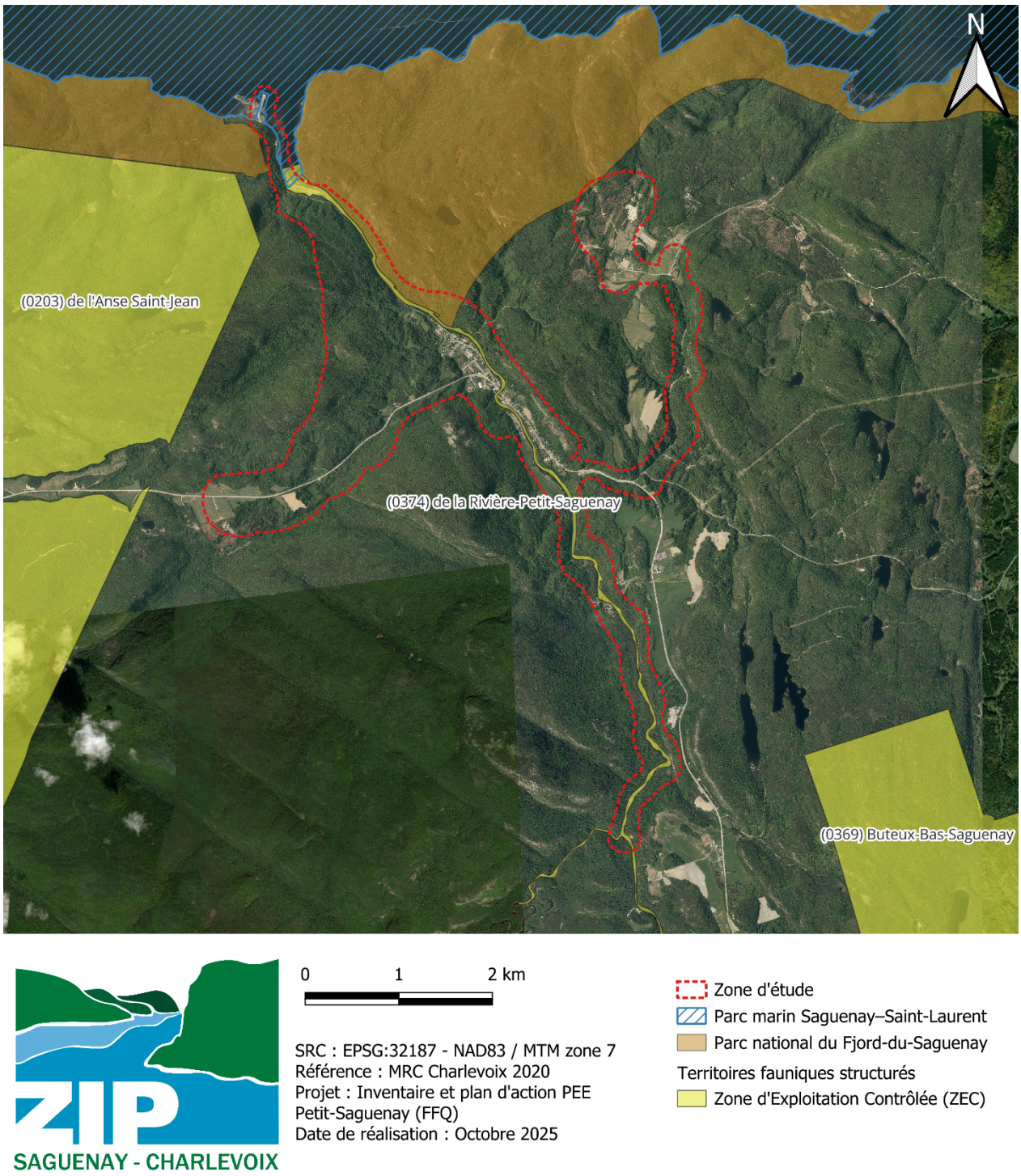


Figure 1. Territoire de la zone d'étude du projet d'inventaire des PEE dans la municipalité de Petit-Saguenay en 2025

2. Méthodologie pour l'inventaire des PEE

Le protocole d'inventaire sur le territoire de la municipalité de Petit-Saguenay cible des espèces végétales majoritairement vasculaires considérées exotiques et envahissantes. Pour effectuer la sélection des espèces dont la présence était probable ou possible sur le territoire d'étude, plusieurs ouvrages ont été consultés, tels que la *Liste des espèces floristiques exotiques envahissantes prioritaires* élaborée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques [MELCC] (2021) et la liste des 90 plantes de Lavoie (2019 ; 2022). Une emphase a été mise sur les deux espèces de pétasites dont la présence sur le territoire était déjà connue. Les espèces ciblées pour la réalisation de l'inventaire ont été recensées (tableau 1), toutefois la possibilité d'identifier d'autres espèces exotiques lors de la réalisation de l'inventaire n'a pas été exclue.

Tableau 1. PEE ciblées pour la réalisation de l'inventaire à Petit-Saguenay en 2025

Espèce	
Nom français	**Nom latin**
Anthrisque des bois (Cerfeuil sauvage)	*Anthriscus sylvestris*
Barbarée vulgaire	*Barbarea vulgaris*
Berce commune	*Heracleum sphondylium*
Berce du Caucase	*Heracleum mantegazzianum*
Dompte-venin de Russie	*Vincetoxicum rossicum*
Égopode podagraire	*Aegopodium podagraria*
Gaillet mollugine	*Galium mollugo*
Grand pétasite	*Petasites hybridus*
Herbe à puce	*Toxicodendron radicans*
Impatiente glanduleuse	*Impatiens glandulifera*
Lamier jaune	*Lamium galeobdolon*
Lupin polyphylle (Lupin des jardins)	*Lupinus polyphyllus*
Nerprun bourdaine	*Frangula alnus*
Nerprun cathartique	*Rhamnus cathartica*
Panais sauvage	*Pastinaca sativa*
Pétasite du Japon	*Petasites japonicus*
Renouée du Japon	*Reynoutria japonica*
Roseau commun	*Phragmites australis*
Salicaire commune (pourpre)	*Lythrum salicaria*

Les principaux objectifs des sorties d'inventaires étaient de localiser un maximum de colonies de PEE dans le secteur à l'étude ainsi que d'obtenir des informations sur le milieu hôte et les espèces rares présentes. La localisation des colonies s'est effectuée par une méthode d'échantillonnage adaptatif, qui priorise les zones d'inventaire en se concentrant sur les berges des cours d'eau ainsi que les zones perturbées et emprises par les activités humaines (routes, sentiers, terrains de camping, bâtiments). Les colonies répertoriées par des déclarations citoyennes ont aussi été considérées dans les zones prioritaires. Une telle sélection des zones

les plus susceptibles de contenir des PEE permet de diminuer le temps requis pour la localisation des colonies. La planification des sorties d'inventaire s'est ainsi réalisée en divisant le territoire à l'étude en plusieurs quadrilatères identifiés par une lettre et un chiffre, dans lesquels ont été répertoriés les routes, chemins et secteurs possiblement infestés par les PEE pour faciliter la sélection des sites à prioriser.

Les sorties d'inventaire à la recherche des PEE ont été réalisées à la marche. Pour ce faire, l'équipe parcourait la zone sélectionnée en empruntant toutes les routes et les sentiers rencontrés, en portant une attention particulière aux bâtiments, infrastructures et perturbations de nature humaine (plus particulièrement, les abords de sentiers dans les montagnes ainsi que les terrains de l'édifice municipal, du garage municipal et le terrain adjacent aux installations de traitements des eaux). Plusieurs zones n'ont pas été couvertes, notamment les sentiers éloignés des sentiers du Monde Enchanté de mon Enfance et le secteur boisé à proximité de la limite de la ZEC de L'Anse-Saint-Jean (voir figure 1), ces zones nécessitaient un déploiement d'effectifs plus important.

Lorsqu'une PEE était identifiée, une parcelle d'inventaire était créée en localisant le centre de la colonie et sa superficie en m^2 était estimée. Par la suite, cinq minutes de recherche autour de ce point central étaient réalisées afin de localiser d'autres massifs de PEE potentiels à proximité. Les occurrences trouvées à plus de 12,6 mètres du point central ont fait l'objet d'une nouvelle parcelle. Les observations étaient ensuite saisies dans l'application *Sentinelle*, l'outil de détection des espèces exotiques envahissantes du MELCCFP. Les parcelles d'inventaire ont aussi servi à la caractérisation des milieux naturels et à la recherche de plantes rares et d'habitats forestiers de haute valeur écologique. Cette caractérisation des milieux hôtes était particulièrement intéressante afin de déterminer le potentiel de gestion des PEE pour la prochaine phase du projet, soit le plan d'action.

3. Résultats de l'inventaire

L'inventaire a été réalisé entre le 13 et le 27 août 2025 lors de huit (8) sorties distinctes par une équipe composée du Comité ZIP Saguenay-Charlevoix et de la municipalité de Petit-Saguenay. Au total, 89 massifs de plantes de neuf (9) espèces végétales différentes considérées exotiques envahissantes ont été identifiés au cours de l'inventaire. La surface totale estimée de ces massifs est de 57 467,9 m^2. Le grand pétasite est l'espèce pour laquelle le plus de massifs ont été recensés (53/89 massifs). La majorité des espèces recensées lors des sorties d'inventaire avaient été ciblées par la liste réalisée préalablement aux travaux d'inventaire, à l'exception du topinambour (*Helianthus tuberosus)*. De plus, les espèces des genres lamier et lupin n'ont pas été identifiées à l'espèce lors des sorties d'inventaire, bien que la liste présentée à la section 2 mentionnait des espèces précises pour ces deux genres. Le tableau 2 présente un résumé des résultats de l'inventaire.

Tableau 2. Nombre de massifs de chacune des PEE détectées en 2025 et la surface totale estimée

Espèce		Nombre de massifs	Surface totale estimée (m^2)
Nom français	**Nom latin**		
Grand pétasite	*Petasites hybridus*	53	55 802
Égopode podagraire	*Aegopodium podagraria*	12	379
Renouée du Japon	*Reynoutria japonica*	10	244
Lupin sp.	*Lupinus sp.*	4	312
Pétasite du Japon	*Petasites japonicus*	4	116
Salicaire commune (pourpre)	*Lythrum salicaria*	2	346
Gaillet mollugine	*Galium mollugo L.*	2	125
Lamier sp.	*Lamium sp.*	1	126
Topinambour	*Helianthus tuberosus*	1	19
	Total	**89**	**57 468**

Le grand pétasite occupe la majorité des massifs de PEE recensés lors des sorties d'inventaire (figure 2). Il s'agit également de l'espèce de PEE pour laquelle les massifs occupent les plus grandes superficies (figure 3). Elle se concentre principalement sur la route 170, aux abords de la rivière Petit-Saguenay et à proximité des sentiers du Monde Enchanté de mon Enfance. Le grand pétasite colonise aussi plus précisément les terrains à proximité de l'édifice municipal et des installations de traitement des eaux (figure 3 et 4). La renouée du Japon et l'égopode podagraire sont les deux espèces de PEE les plus abondantes après le grand pétasite (figures 2 et 3). On les retrouve davantage aux abords de la rivière. Les massifs d'égopode podagraire occupent une plus grande superficie au nord de la route 170, comme c'est le cas pour les massifs de PEE de façon générale, toutes espèces confondues (figure 3). La renouée du Japon, quant à elle, est principalement retrouvée au sud de la route 170 (figures 2 et 3). La figure 4 illustre plus en détail la localisation et l'étendue des colonies de PEE dans les zones mentionnées. Elle démontre également une assez grande variabilité dans la superficie des colonies au sein d'une même espèce.

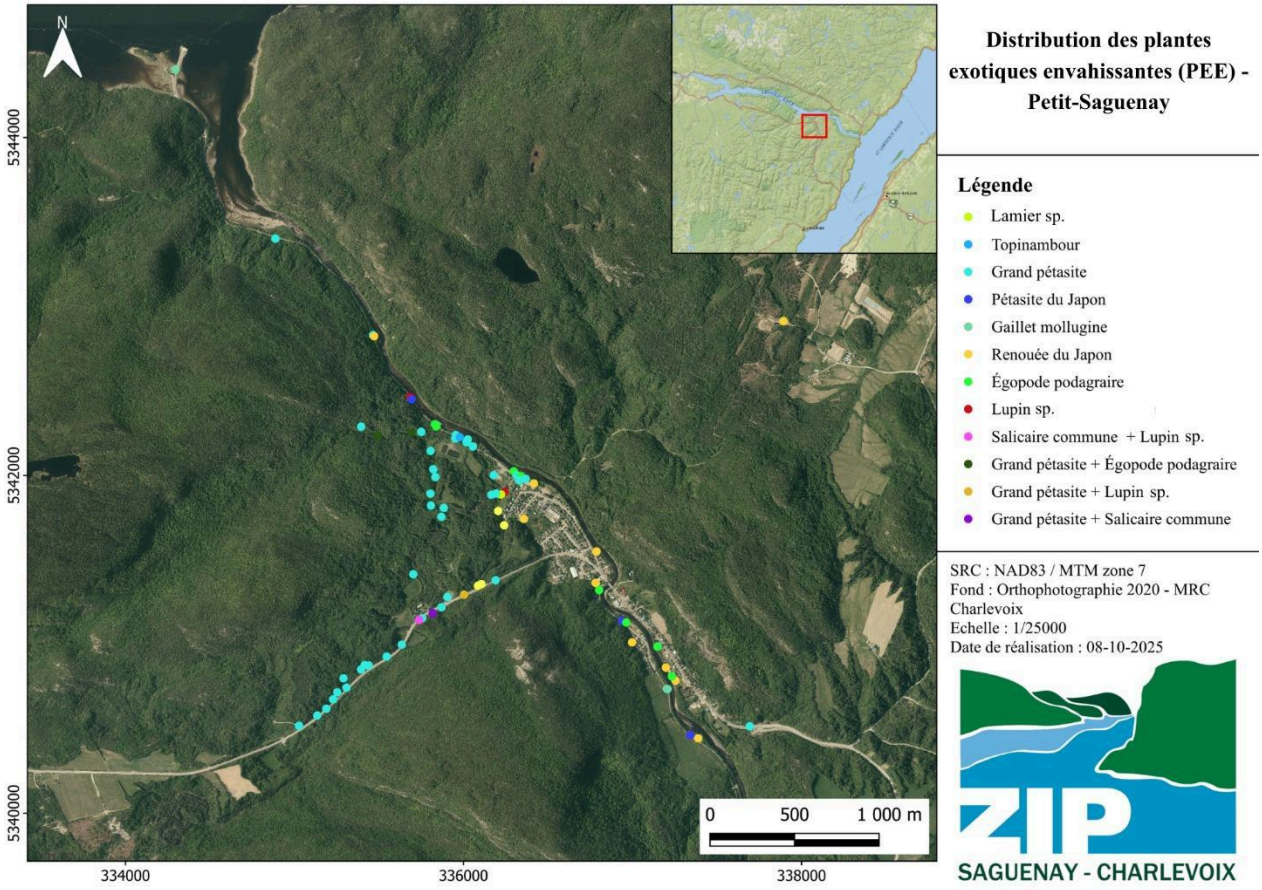


Figure 2. Distribution des PEE recensées à Petit-Saguenay lors de l'inventaire de 2025

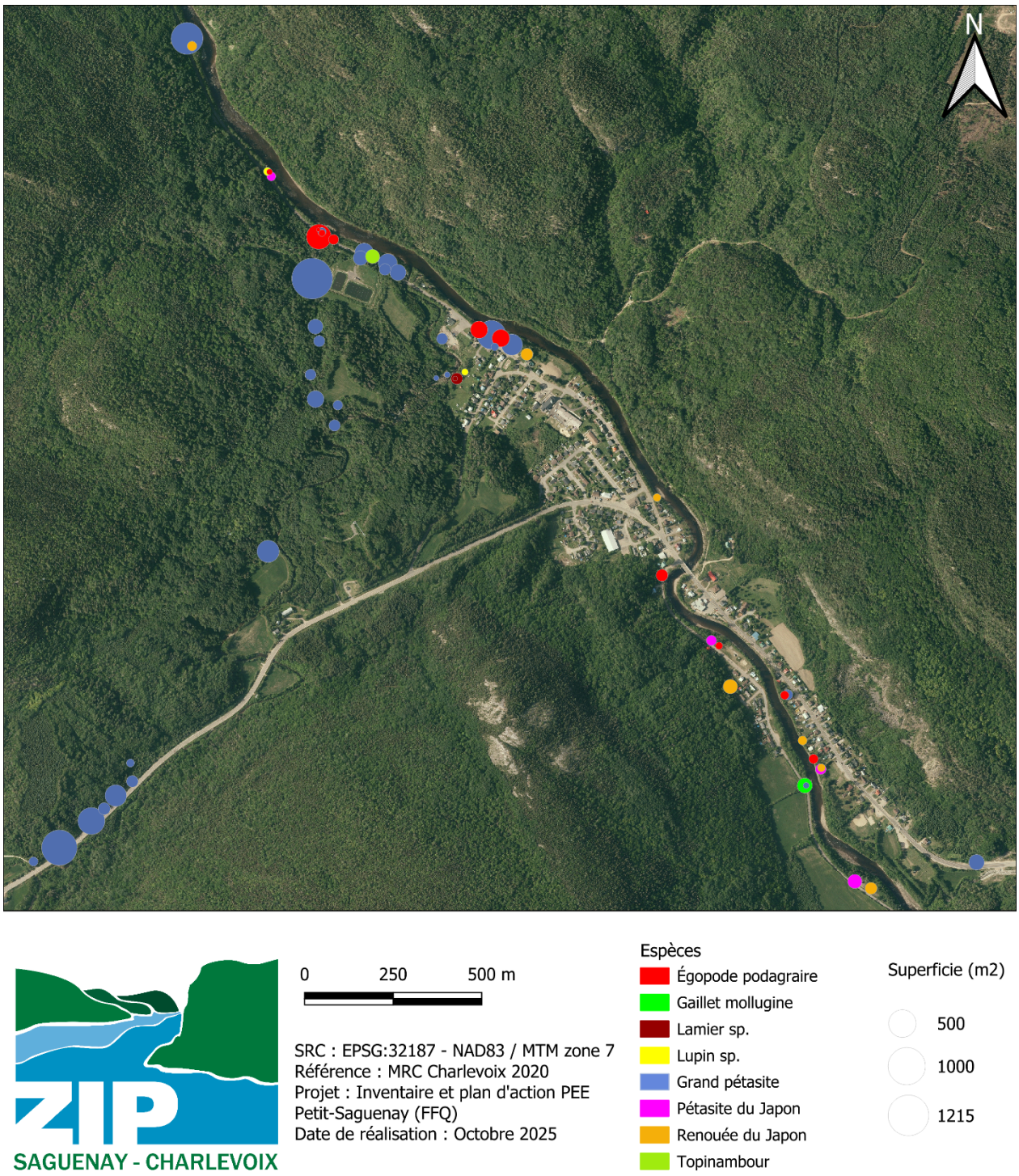


Figure 3. Distribution et superficie occupée par les différents massifs de PEE recensés à Petit-Saguenay lors de l'inventaire de 2025

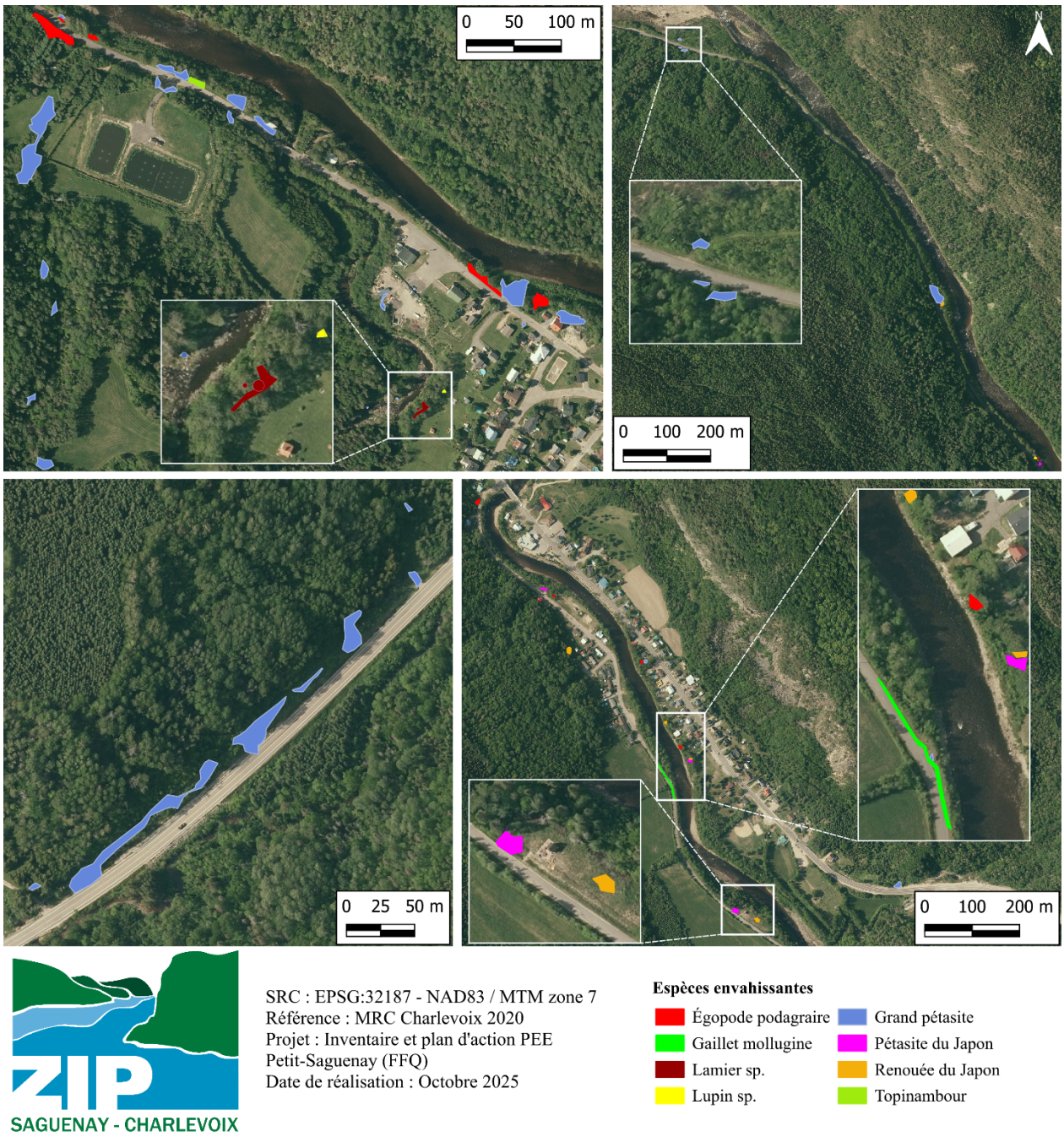


Figure 4. Localisation et délimitation des différents massifs de PEE recensés principalement aux abords de la rivière Petit-Saguenay lors de l'inventaire de 2025, par secteur

L'inventaire réalisé comporte certaines limites méthodologiques qui doivent être considérées dans l'interprétation des résultats. D'abord, le territoire du Petit-Saguenay n'a pas été couvert en entier. Les séances d'inventaire ont prioritairement ciblé les secteurs présentant le plus fort potentiel de présence des PEE, plutôt que d'appliquer un quadrillage systématique et exhaustif du territoire. Les contraintes de temps et d'effectifs ont limité la couverture spatiale aux secteurs accessibles à la marche dans la période allouée. Ainsi, certains quadrilatères ou zones moins accessibles n'ont pas été visités, ce qui implique que la cartographie produite ne représente probablement pas l'ensemble des massifs de PEE présents. De plus, dans certaines situations liées à des limitations géographiques ou des contraintes techniques, des colonies ont été observées sans pouvoir être mesurées ni comptabilisées de manière détaillée. Ces éléments peuvent entraîner une sous-estimation de l'abondance et de l'étendue réelle des PEE sur le territoire.

4. Description des PEE observées lors de l'inventaire

Grand pétasite (*Petasites hybridus*) (Lavoie, 2022)



Indigène dans la majeure partie de l'Europe, le grand pétasite est naturalisé aux États-Unis, en Colombie-Britannique et dans l'est du Canada. L'espèce aurait été introduite en Amérique du Nord à la fin du 19^{e} siècle, vraisemblablement à des fins ornementales ou médicinales. Il s'agit d'une plante herbacée vivace pouvant atteindre une grande taille, soit environ un mètre de hauteur. Elle développe de robustes rhizomes pouvant atteindre 2 cm de diamètre, ce qui favorise sa propagation végétative et la formation de colonies denses. Ses feuilles sont également particulièrement imposantes, alors qu'elles peuvent atteindre jusqu'à un mètre de diamètre. Elles sont réniformes, vertes et duveteuses au revers et portées par de longs pétioles épais. Ses petites fleurs sont composées et de couleur rose à pourpre, regroupées en capitule.

Le grand pétasite croît principalement dans des milieux frais, humides et plutôt ombragés, bien qu'il puisse également s'établir en milieux ouverts. Il privilégie les sols argileux, basiques et riches en éléments nutritifs, et tolère très peu le sel. En Europe, on l'observe fréquemment en bordure de cours d'eau ou dans des friches humides.

Pétasite du Japon (*Petasites japonicus*) (Lavoie, 2022)



Le pétasite du Japon est une plante originaire d'Asie orientale. Il est aujourd'hui naturalisé dans plusieurs régions d'Europe, aux États-Unis, ainsi qu'en Colombie-Britannique et dans l'est du Canada. L'espèce a été introduite en Amérique du Nord à des fins ornementales. Bien que l'année précise d'introduction demeure inconnue, plusieurs journaux et ouvrages horticoles en font mention à la fin des années 1990 et au cours des années 2000, ce qui a d'ailleurs contribué à accroître sa popularité auprès des horticulteurs, malgré des mises en garde répétées concernant son potentiel envahissant. Le pétasite du Japon est souvent confondu avec le grand pétasite, sauf au moment de la floraison. Les fleurs du pétasite du Japon sont plutôt de couleur blanche à jaune pâle. De plus, bien que les deux espèces aient des feuilles réniformes, elles sont plus triangulaires chez le grand pétasite et plus circulaires chez le pétasite du Japon.

Le pétasite du Japon croît principalement dans des milieux ombragés ou semi-ombragés, frais et humides, sans toutefois s'établir directement dans l'eau. Il peut également s'adapter à des milieux plus ouverts, pourvu que l'humidité du sol soit suffisante. L'espèce colonise une grande variété de types de sols, allant de pauvres à riches, et de nature acide à basique. Dans l'est du Canada, elle est fréquemment plantée dans les jardins, d'où elle peut s'échapper et se naturaliser, notamment en bordure des cours d'eau, dans les fossés de drainage, à la lisière des bois ou dans des friches humides.

Reproduction et impact des deux espèces de pétasites

Les données concernant la reproduction sexuée et la dissémination des semences de ces deux espèces de pétasites demeurent limitées. La floraison survient tôt au printemps (fin avril à début mai), avant l'émergence des feuilles et de celles des arbres environnants. Certains plants ne produisent que des fleurs mâles alors que d'autres ne font que de fleurs femelles. Les semences peuvent être dispersées par le vent ou transportées à la surface de l'eau. Leur germination requiert une température du sol d'au moins 5 °C. À l'échelle locale, l'expansion des populations repose principalement sur la propagation végétative par le réseau de rhizomes, qui permet à un même individu de coloniser rapidement l'espace environnant.

Les effets des pétasites sur la biodiversité en milieu naturel sont aussi peu documentés. Néanmoins, leur propension à s'établir en bordure des ruisseaux et des rivières suscite plusieurs préoccupations, compte tenu de la grande richesse floristique des milieux riverains et du rôle de l'eau comme vecteur efficace de dispersion. En effet, les semences ainsi que les

fragments de rhizomes peuvent être transportés sur de longues distances par les cours d'eau, favorisant l'expansion rapide des colonies. En contexte horticole, on observe d'ailleurs que la diversité végétale sous le couvert dense de leurs feuilles est généralement très faible.

Sur le territoire municipal à Petit-Saguenay, l'implantation prolongée du grand pétasite a favorisé la formation de colonies denses exerçant une pression importante sur la végétation indigène. Les feuilles de grande taille créent un couvert végétal quasi continu qui réduit fortement la disponibilité de la lumière au sol. Cet ombrage intense limite la croissance des espèces herbacées de plus petite taille et entrave la régénération des plantes ligneuses. À terme, ce phénomène peut entraîner un appauvrissement de la biodiversité végétale et une simplification de la structure des communautés.

Par ailleurs, la dominance d'une plante herbacée non ligneuse comme le grand pétasite peut contribuer à fragiliser la stabilité des sols, notamment en milieu riverain, où la présence d'arbustes et d'arbres joue habituellement un rôle clé dans la rétention des sols. Une telle situation pourrait accroître les risques d'érosion.

Certaines sources, telles que l'ouvrage de Lavoie (2022), indiquent que cette plante peut rejeter dans l'eau de grandes quantités d'alcaloïdes et de pyrrolizidine, des substances reconnues pour leur caractère hautement toxique et cancérigène, ce qui soulève des préoccupations supplémentaires pour la qualité de l'eau et la santé publique. Malgré ces informations, les connaissances scientifiques concernant les impacts écologiques précis et les risques associés à la présence et la prolifération des deux espèces de pétasites demeurent encore mal compris, la littérature scientifique à ce sujet étant limitée.

Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)



La renouée du Japon est une plante herbacée vivace originaire d'Asie, introduite en Amérique à des fins horticoles et observée au Québec dès 1906 (Lavoie et al., 2014). Elle se caractérise par des tiges vertes tachetées de rose atteignant 1 à 3 m de hauteur, des feuilles ovales ou triangulaires de 8 à 15 cm de long par 5 à 12 cm de large, des inflorescences blanc crème en panicules, ainsi que par de puissants rhizomes pouvant mesurer jusqu'à 8 cm de diamètre. Formant des colonies denses et monospécifiques, elle colonise principalement les milieux au sol humide, les bandes riveraines et les terrains perturbés tels que les lisières de forêts, les bords de routes et les fossés. (Barney et al. 2006) Cette plante étant relativement tolérante au sel, il est aussi possible de la retrouver près des routes où les concentrations en sel de voirie sont élevées (Lavoie, 2019). Sa propagation est

surtout végétative, par fragments de tiges et de rhizomes transportés par la terre contaminée et l'eau (Barney et al., 2006) ou par graines pouvant se disperser par l'eau et le vent (Groeneveld, Belzile et Lavoie, 2014). Un fragment de seulement 4 cm peut engendrer le développement d'un important réseau de rhizomes à partir duquel surgit un ensemble de tiges génétiquement identiques (Lavoie, 2019). Sa croissance rapide, sa forte capacité de dispersion et l'expansion accélérée de ses colonies en font une espèce particulièrement envahissante et difficile à éradiquer – elle est d'ailleurs l'une des 100 espèces les plus néfastes au monde (Lowe, Browne, Boudjelas et De Poorter, 2007). Sa présence entraîne des impacts écologiques majeurs, alors qu'elle peut éradiquer les espèces végétales indigènes au sein des milieux colonisés (Aguilera, Alpert, Dukes et Harrington, 2010; Lavoie, 2017) et causer des dommages aux infrastructures souterraines en raison de la puissance de son système racinaire (Barney et al., 2006; Godmaire et Houbart, 2016).

Salicaire commune (*Lythrum salicaria*)



La salicaire commune, ou salicaire pourpre, est une plante aquatique émergente vivace originaire d'Eurasie, introduite au Canada vers 1834 à des fins horticoles (MELCC, s.d.) et observée à l'état naturel au Québec dès 1865 (Lavoie, 2010). Elle possède des tiges de 30 à 150 cm et porte des épis ou des racèmes de fleurs pourpres (rarement blanches) (Neacşu, Arsene, Imbrea, Nicolin et Faur, 2016). Elle colonise principalement les milieux humides, les bandes riveraines, les plaines inondables, les fossés et les canaux (MELCC, s.d.). La salicaire commune se reproduit de façon sexuée et ses graines se dispersent facilement par l'eau et le vent. Sa dispersion rapide est due à sa production élevée de semences, sa croissance rapide, son système racinaire développé et sa forte tolérance aux variations environnementales (Neacşu et al., 2016). Le développement des réseaux routiers et maritimes, de même que l'expansion des réseaux d'évacuation et de drainage, ont probablement contribué à la propagation de l'espèce (MELCC, s.d.). La salicaire commune fait partie de la liste des 100 espèces les plus néfastes au monde (Lowe et al., 2007) et de nombreux impacts sur la faune et la flore y ont été associés, tels qu'une diminution de la biodiversité végétale et des fonctions écosystémiques des milieux humides (Blossey, Skinner et Taylor, 2001; Lavoie, 2010; Tavernia et Reed, 2012). Toutefois, certains acteurs du milieu nuancent la mauvaise réputation de la plante en soulignant que plusieurs impacts négatifs seraient faibles au Québec et que l'espèce présente aussi des effets positifs, notamment comme plante mellifère bénéfique aux abeilles et comme sources d'habitats pour certaines espèces (Lavoie, 2010).

Égopode podagraire (*Aegopodium podagraria*) (Lavoie, 2010)

L'égopode podagraire est une plante herbacée vivace originaire d'Eurasie, introduite au Canada dès 1902. Elle peut atteindre une hauteur d'environ 100 cm. Sa tige verte se ramifie en quelques branches vers le sommet, chacune portant une inflorescence en ombelle composée de petites fleurs blanches. L'espèce est particulièrement connue pour son cultivar à feuilles panachées (*Variegatum)*, caractérisé par des feuilles à marge blanchâtre, particulièrement utilisé en horticulture comme plante couvre-sol. Introduite à des fins ornementales, l'égopode podagraire a tendance à s'échapper des jardins et former d'importantes colonies dans les boisés, sur les berges des cours d'eau, dans les friches et sur les terrains perturbés (routes, voies ferrées). Elle pousse autant dans les endroits ouverts que les plus ombragés et peut s'installer dans divers types de sols ainsi que s'adapter à différents habitats.



L'espèce se reproduit à la fois par voie sexuée que par voie végétative grâce à un réseau étendu de rhizomes. Cette dernière stratégie constitue son principal mode d'expansion locale, lui permettant de se propager rapidement et de former des peuplements denses. En créant un dense couvert végétal, l'égopode podagraire réduit significativement la lumière disponible au sol, ce qui limite probablement la germination et l'établissement d'espèces indigènes. Sa forte densité est ainsi susceptible d'entraîner un appauvrissement de la diversité végétale.

Topinambour (*Helianthus tuberosus*) (Lavoie, 2022)



Le topinambour est une plante herbacée vivace indigène en Amérique du Nord. Il se caractérise par des racines tubéreuses charnues ainsi que par ses fleurs de couleur jaune éclatant, qui apparaissent à la fin de la saison estivale. L'espèce s'établit principalement en milieux ouverts, mais tolère également les conditions ombragées. Elle peut croître sur des sols de textures variées, qu'ils soient riches ou pauvres. On la retrouve fréquemment en milieu riverain, en bordure des fossés de drainage, dans des champs en friche, ainsi que dans les jardins où elle est parfois cultivée. Le topinambour présente une bonne résistance à la sécheresse et survit à la saison froide grâce à ses rhizomes et à ses tubercules. Sa reproduction s'effectue à la fois par reproduction sexuée que par voie végétative

grâce à ses rhizomes et tubercules. Les rhizomes assurent l'expansion locale de la plante en s'étendant dans toutes les directions et en produisant de nouvelles tiges pouvant émerger jusqu'à environ un mètre du plant mère. Les tubercules jouent un rôle central dans la pérennité des populations et dans la dispersion à plus grande échelle. En milieu riverain, des fragments de sol peuvent être transportés sur de longues distances lors de la débâcle printanière, favorisant ainsi la dissémination des tubercules le long des cours d'eau. Le topinambour possède certaines caractéristiques associées aux plantes envahissantes, notamment sa capacité à former, à l'occasion, des peuplements denses en milieu riverain, susceptibles de réduire la diversité végétale locale. Toutefois, les données disponibles ne permettent pas de conclure qu'il s'agit d'une espèce ayant la capacité d'altérer de manière significative l'écosystème dans son ensemble.

Gaillet mollugine (*Galium mollugo*) (Lavoie, 2010)



Le gaillet mollugine est une plante herbacée vivace originaire d'Europe, introduite au Canada depuis 1873. Il est aujourd'hui présent dans l'ensemble les provinces de l'est du pays. L'espèce se caractérise notamment par des racines en forme de carotte. Ses rhizomes robustes et de couleur orangée ainsi que ses huit feuilles mucronées avec une seule nervure le distinguent généralement des autres espèces de gaillets présents au Canada. Le gaillet mollugine pousse dans des endroits ouverts et colonise une grande variété de sols. On le retrouve fréquemment le long des routes et des fossés, dans les champs en friche ou en culture, ainsi que sur les platières de rivières et dans les pelouses. Les invasions observées demeurent généralement confinées aux corridors de transport et aux terrains perturbés. Dans les champs en friche, une relation négative a été observée entre la densité du couvert de gaillet mollugine et la richesse en espèces de plantes vasculaires : plus le couvert est important, plus la diversité végétale tend à diminuer. Une fois bien établi, le gaillet mollugine devient difficile à éradiquer (Roy, 2007). L'espèce se propage localement de manière végétative grâce à ses rhizomes. La dispersion sur de plus grandes distances est assurée par la production de semences.

Lamier jaune (*Lamium galeobdolon*) (Lavoie, 2022)



Les lamiers sont des plantes herbacées, parmi lesquelles le lamier jaune de la sous-espèce *argentatum* est particulièrement observé en Amérique du Nord, notamment le cultivar *Variegatum*. Originaire d'Europe, cette plante est utilisée en horticulture comme couvre-sol ornementale. Le lamier jaune se distingue par ses feuilles ovées vertes marquées de deux bandes blanchâtres en forme de

demi-cercle, disposées de part et d'autre de la nervure centrale, légèrement en retrait de la marge. Ce motif caractéristique peut évoquer la forme d'ailes. La floraison, composée de fleurs jaunes, débute généralement entre la mi-mai et la mi-juin. L'espèce se reproduit à la fois par voie sexuée et par multiplication végétative. Elle s'enracine facilement à partir de fragments de tiges et se propage efficacement grâce à ses stolons, ce qui favorise l'expansion rapide de colonies denses. En Amérique du Nord, sa dissémination est principalement liée aux activités humaines, notamment aux aménagements paysagers et aux dépôts clandestins de résidus végétaux lorsque la plante devient trop envahissante dans les jardins. Les rejets de débris verts en milieu boisé contribuent ainsi à son établissement en milieux naturels. Capable de former un couvert végétal dense et compétitif, le lamier jaune peut coloniser les sous-bois et constituer un couvre-sol particulièrement persistant. Bien que les impacts précis de cette espèce sur la biodiversité soient peu documentés, il est probable qu'un parterre forestier dominé par le lamier jaune entraine un appauvrissement de la diversité végétale en limitant l'établissement des espèces indigènes.

Lupin polyphylle (*Lupinus polyphyllus)* (Lavoie, 2022)



Les lupins sont des plantes herbacées annuelles ou vivaces avec des fleurs de couleur vive disposées en grappes, en faisant une plante ornementale. Il existe des centaines d'espèces de lupin dans le monde, dont 28 au Canada (Gillett et Saarela, 2014). Dans l'est du Canada, le lupin polyphylle est une espèce particulièrement naturalisée (de provenance de l'ouest de l'Amérique du Nord). Il pousse en milieu ouvert ou légèrement ombragé, dans différents types de sols. En dehors des jardins, on le retrouve sur les talus routiers, dans les friches et les milieux riverains. Il se propage par reproduction sexuée : les semences sont expulsées des gousses sur de courtes distances. Le principal vecteur de dissémination de l'espèce en Amérique du Nord est les jardiniers qui le plantent dans leurs aménagements paysagers. Il est difficile d'évaluer le risque que peut représenter la présence de l'espèce, puisque leur effet sur l'environnement dans l'est du Canada n'est pas bien documenté, mais la plante possède plusieurs caractéristiques biologiques de plantes envahissantes : production d'un grand nombre de semences à haut taux de viabilité. Théoriquement, l'espèce peut influencer l'écosystème dans son ensemble, mais il envahit surtout les écosystèmes avec une forte empreinte humaine.

Conclusion

La problématique des espèces exotiques envahissantes constitue l'une des principales causes du déclin de la biodiversité à l'échelle mondiale et peut entraîner des coûts considérables liés à leur gestion et leur contrôle. Dans ce contexte, la réalisation d'un inventaire et l'évaluation de l'état des invasions sur le territoire représentent des outils essentiels pour orienter des interventions stratégiques, efficaces, cohérentes et adaptées à la réalité locale.

L'inventaire réalisé dans la zone d'étude à Petit-Saguenay confirme la présence de plusieurs espèces de PEE. Les colonies répertoriées présentent des caractéristiques variées (localisation, superficie, accessibilité) qui influencent directement les priorités d'intervention ainsi que le choix des méthodes de gestion à privilégier. En complément des travaux terrain, deux rencontres ont été réalisées avec des citoyen(ne)s afin de documenter leurs expériences de lutte, particulièrement en ce qui concerne le grand pétasite. Les informations récoltées lors de ces entrevues ont permis de prendre connaissance de certaines interventions citoyennes ayant déjà été réalisées sur le territoire et d'avoir un aperçu des résultats obtenus lors de celles-ci.

Références

Aguilera, A. G., Alpert, P., Dukes, J. S. et Harrington, R. (2010). Impacts of the invasive plant *Fallopia japonica* (Houtt.) on plant communities and ecosystem processes. *Biological Invasions*, 12(5), 1243-1252.

Barney, J. N., Tharayil, N., DiTommaso, A. et Bhowmik, P. C. (2006). The biology of invasive alien plants in Canada. 5. *Polygonum cuspidatum* Sieb. & Zucc. [= *Fallopia japonica* (Houtt.) Ronse Decr.]. *Canadian Journal of Plant Science*, 86(3), 887-906.

Blossey, B., Skinner, L. C. et Taylor, J. (2001). Impact and management of purple loosestrife (*Lythrum salicaria*) in North America. *Biodiversity and Conservation*, 10(10), 1787-1807.

Godmaire, H. et Houbart, C. (2016). *Renouée du Japon : guide technique de contrôle mécanique*. Repéré à http://cqeee.org/wp-content/uploads/2016/10/Renou%C3%A9e-du-Japon-Guide-technique-de-contr%C3%B4le-m%C3%A9canique-CC.pdf

Gouvernement du Québec. (2025). *Forêt ouverte*. Repéré à https://www.foretouverte.gouv.qc.ca/

Gillett, J. M. et Saarela, J. M. (2014). Lupin. *L'Encyclopédie canadienne*. Repéré à https://thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/lupin

Groeneveld, E., Belzile, F. et Lavoie, C. (2014). Sexual reproduction of Japanese knotweed (*Fallopia japonica* s.l.) at its northern distribution limit: New evidence of the effect of climate warming on an invasive species. *American Journal of Botany*, 101(3), 459-466.

Lavoie, C. (2010). Should we care about purple loosestrife? The history of an invasive plant in North America. *Biological Invasions*, 12(7), 1967-1999.

Lavoie, C. (2017). The impact of invasive knotweed species (*Reynoutria* spp.) on the environment: Review and research perspectives. *Biological Invasions*, 19(8), 2319-2337.

Lavoie, C. (2019). *50 plantes envahissantes : protéger la nature et l'agriculture*. Québec : Les Publications du Québec.

Lavoie, C. (2022). *40 autres plantes envahissantes : protéger la nature aujourd'hui et demain*. Québec : Les Publications du Québec.

Lavoie, C., Guay, G. et Joerin, F. (2014). Une liste des plantes vasculaires exotiques nuisibles du Québec : nouvelle approche pour la sélection des espèces et l'aide à la décision. *Écoscience*, 21(2), 133-156.

Lowe, S., Browne, M., Boudjelas, S. et De Poorter, M. (2007). *100 espèces exotiques envahissantes parmi les plus néfastes au monde*. Repéré à http://issg.org/pdf/publications/worst_100/french_100_worst.pdf

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (s.d.). Salicaire pourpre. Repéré à http://www.environnement.gouv.qc.ca/jeunesse/chronique/2004/0404-salicaire.htm

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques [MELCC]. (2021). *Liste des espèces floristiques exotiques envahissantes prioritaires*. Repéré à https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/liste-EFEE-prioritaires.pdf

Neacşu, A., Arsene, G. G., Imbrea, I., Nicolin, A. et Faur, F. (2016). *Lythrum salicaria* L. in the humid area vegetation. *Research Journal of Agricultural Science*, 48(1), 96-105.

Roy, L. (2007). Le gaillet mollugine dans les prairies et les pâturages : une mauvaise herbe à surveiller. *Réseau d'avertissement phytosanitaires*, Avertissement no 05 – grandes cultures, 2-5. Repéré à https://www.agrireseau.net/Rap/documents/a05gc07.pdf

Tavernia, B. G. et Reed, J. M. (2012). The impact of exotic purple loosestrife (*Lythrum salicaria*) on wetland bird abundances. *American Midland Naturalist*, 168(2), 352-363.

Annexe – Données d'inventaire des PEE

# Parcelle	Espèce*	Coordonnées		Surface totale estimée (m^2)	Inscription *Sentinelle*	# Photo	Observateur	Date
		Latitude	Longitude					
3L01	PEH	48,223533	-70,087262	600	DÉJÀ	3248	PG	20-08-2025
4L05	PEH	48,218662	-70,0882476	100	OUI	3255	PG	20-08-2025
4L06	PEH	48,218721	-70,082245	5,5	OUI	3257	PG	20-08-2025
4L10	PEH	48,218192	-70,080714	140	DÉJÀ	3262	PG	20-08-2025
4L11	PEH	48,218007	-70,080758	50	OUI	3263	PG	20-08-2025
4M02	PEH	48,2178	-70,079865	13	OUI	3265	PG	20-08-2025
4M03	PEH	48,217573	-70,07936	9	OUI	3266	PG	20-08-2025
4M05	PEH	48,216019	-70,075877	550	OUI	3271-3272	PG	21-08-2025
4M07	PEH	48,215016	-70,077138	30	OUI	7023	ELH	21-08-2025
4M10	PEH	48,21576	-70,07569	7	OUI	3277	PG	21-08-2025
4M11	PEH	48,21584	-70,075176	320	OUI	7030	ELH	21-08-2025
5M01	PEH	48,21413	-70,07738	270	OUI	5069-5074	RL + JC	20-08-2025
5M02	PEH	48,21337	-70,0769	77	OUI	5117 (RL)	RL + JC	20-08-2025
5M03	PEH	48,21025	-70,07874	68	-	5118-5120	RL + JC	20-08-2025
5M04	PEH	48,21016	-70,07902	188	-	5121-5125	RL + JC	20-08-2025
5L01	PEH	48,20957	-70,08145	469	-	5130-5133	AZ + RL	21-08-2025
5L02	PEH	48,20903	-70,08192	619	-	5135-5138	AZ + RL	21-08-2025
5L03	PEH + LYSA	48,20872	-70,08263	316	-	5139-5142	AZ + RL	21-08-2025
5L04	PEH	48,20845	-70,08347	213	-	5143-5145	AZ + RL	21-08-2025
5L06	PEH + LUPO	48,20969	-70,08013	270	-	5159-5163	AZ + RL	21-08-2025
5M26	PEH	48,21507	-70,077532	0,5	OUI	3291-3293	PG	22-08-2025
5M27	PEH	48,214995	-70,077914	0,5	NON	3294	PG	22-08-2025

# Parcelle	Espèce*	Coordonnées		Surface totale estimée (m^2)	Inscription *Sentinelle*	# Photo	Observateur	Date
		Latitude	Longitude					
6N01	PEH	48,204605	-70,063968	12	OUI	3296	PG	22-08-2025
6N09	PEH	48,206879	-70,064732	30	OUI	3309	PG	22-08-2025
6N11	PEH	48,202596	-70,057448	120	-	3311	PG	22-08-2025
6L01	PEH	48,20705	-70,0851	387	-	5170-5172	RL + JC	22-08-2025
6L02	PEH	48,20642	-70,08631	1493	-	5173-5176	RL + JC	22-08-2025
6L03	PEH	48,20595	-70,08775	61	-	5177-5179	RL + JC	22-08-2025
6L04	PEH	48,20597	-70,08807	87	-	5181-5186	RL + JC	22-08-2025
6L05	PEH	48,20574	-70,08836	62	-	5187-5190	RL + JC	22-08-2025
4M21	PEH	48,21604	-70,077707	20	OUI	3319	PG	25-08-2025
5L21	PEH	48,217354	-70,082732	535	OUI	3321	PG	25-08-2025
5L22	PEH	48,216372	-70,082524	46	OUI	3322	PG	25-08-2025
5L23	PEH	48,215957	-70,082357	37	OUI	3323	PG	25-08-2025
5L24	PEH	48,21508	-70,082764	36	OUI	3324	PG	25-08-2025
5L25	PEH	48,214443	-70,082727	175	OUI	3325	PG	25-08-2025
5L26	PEH	48,214315	-70,0817	25	OUI	3327	PG	25-08-2025
6L06	PEH	48,205277	-70,089757	40	OUI	3328	PG	25-08-2025
6L07	PEH	48,204772	-70,089521	27	OUI	3329	PG	25-08-2025
6K01	PEH	48,204527	-70,090262	200	OUI	5196-5198	PG	25-08-2025
6K02	PEH	48,204153	-70,090592	150	OUI	5199-5201	PG	25-08-2025
6K03	PEH	48,203661	-70,09114	320	OUI	5202-5205	PG	25-08-2025
6K04	PEH	48,203298	-70,09186	675	-	5206-5210	PG	25-08-2025
6K05	PEH	48,202758	-70,093319	25	-		PG	25-08-2025
4L20	PEH	48,21837	-70,08346	66,5	OUI	5213-5217	AZ + RL	26-08-2025
4L21	PEH + APO	48,21835	-70,08422	34,5	-	5218-5221	AZ + RL	26-08-2025
4L22	PEH + APO	48,21818	-70,08691	60	-	5222-5224	AZ + RL	26-08-2025

# Parcelle	Espèce*	Coordonnées		Surface totale estimée (m^2)	Inscription *Sentinelle*	# Photo	Observateur	Date
		Latitude	Longitude					
4L07	PEH	48,21045	-70,07761	674	-	5228-5230	AZ + RL	26-08-2025
5L40	PEH	48,210793	-70,084157	100	OUI	3364	PG	27-08-2025
5L41	PEH	48,213842	-70,081892	20	OUI	3365-3366	PG	27-08-2025
M402	PEH	48,217953	-70,079759	155	OUI		Équipe	19-08-2025
3K01	PEH	48,228697	-70,094986	20,5	OUI	100-0306	PG	13-08-2025
3K02	PEH	48,28931	-70,095227	16	OUI	100-0307	PG	13-08-2025
4L04	PEJ	48,220103	-70,084219	25	OUI	3252	PG	20-08-2025
5M24	PEJ	48,208244	-70,067573	25	DÉJÀ	3286	PG	21-08-2025
6N05	PEJ	48,205042	-70,063324	16	OUI	3304	PG	22-08-2025
6N03	PEJ	48,202143	-70,062185	50	OUI	3300	PG	22-08-2025
3L02	REJ	48,223476	-70,087171	7,5	DÉJÀ	3249	PG	20-08-2025
5M21	REJ	48,215587	-70,074514	100	OUI	7031	ELH	21-08-2025
5M22	REJ	48,21195	-70,069565	15	DÉJÀ	3282	PG	21-08-2025
5M28	REJ	48,207105	-70,066777	20	OUI	3295	PG	22-08-2025
6N04	REJ	48,201977	-70,061551	18	OUI	3301	PG	22-08-2025
6N06	REJ	48,205042	-70,063325	7	OUI	3305	PG	22-08-2025
6N08	REJ	48,205749	-70,064091	6	OUI	3308	PG	22-08-2025
4N01	REJ	48,224157	-70,054577	0,15	-	3331	PG	26-08-2025
5M31	REJ	48,213706	-70,075322	7	-	3332	PG	26-08-2025
5M30	REJ	48,21028	-70,06965	63	-	5231-5235	AZ + RL	26-08-2025
4L07	APO	48,218654	-70,082266	5	OUI	3259	PG	20-08-2025
4L08	APO	48,21877	-70,082369	6	OUI	3260	PG	20-08-2025
4L09	APO	48,218489	-70,0081797	10	OUI	3261	PG	20-08-2025
4M04	APO	48,216244	-70,076111	25	OUI	3270	PG	21-08-2025
4M09	APO	48,215973	-70,075556	37	OUI	7027-7029	ELH	21-08-2025

# Parcelle	Espèce*	Coordonnées		Surface totale estimée (m^2)	Inscription *Sentinelle*	# Photo	Observateur	Date
		Latitude	Longitude					
5M23	APO	48,209898	-70,069374	16	OUI	3285	PG	21-08-2025
5M25	APO	48,208166	-70,067229	7	OUI	3290	PG	21-08-2025
6N07	APO	48,205279	-70,063624	10	OUI	3306	PG	22-08-2025
6N10	APO	48,206862	-70,064757	18	OUI	3310	PG	22-08-2025
4L21	PEH + APO	48,21835	-70,08422	34,5	-	5218-5221	AZ + RL	26-08-2025
4L22	PEH + APO	48,21818	-70,08691	60	-	5222-5224	AZ + RL	26-08-2025
M401	APO	-	-	150	NON		Équipe	19-08-2025
4M08	LAMIUM	48,215016	-70,077138	126	OUI	3275	PG	21-08-2025
4L12	TOPINAMBOUR	48,218076	-70,080399	19	OUI	3264	PG	20-08-2025
1K01	GAM	48,237733	-70,102875	0,25	OUI	FB652CA4	PG	20-08-2025
6N02	GAM	48,204617	-70,064028	125	OUI	3298	PG	22-08-2025
4L03	LUPIN	48,220227	-70,084335	9	OUI	3251	PG	20-08-2025
4M06	LUPIN	48,21514	-70,076846	3	OUI	3273	PG	21-08-2025
5L05	LYSA + LUPO	48,20836	-70,08372	30	-	5147, 5150-5152	AZ + RL	21-08-2025
5L06	PEH + LUPO	48,20969	-70,08013	270	-	5159-5163	AZ + RL	21-08-2025
5L03	PEH + LYSA	48,20872	-70,08263	316	-	5139-5142	AZ + RL	21-08-2025
5L05	LYSA + LUPO	48,20836	-70,08372	30	-	5147, 5150-5152	AZ + RL	21-08-2025

**Codes d'espèces*

Espèce		Code
Nom français	**Nom latin**	
Grand pétasite	*Petasites hybridus*	PEH
Pétasite du Japon	*Petasites japonicus*	PEJ
Renouée du Japon	*Reynoutria japonica*	REJ
Égopode podagraire	*Aegopodium podagraria*	APO
Lamier sp.	*Lamium sp.*	LAMIUM
Topinambour	*Helianthus tuberosus*	TOPINAMBOUR
Gaillet mollugine	*Galium mollugo L.*	GAM
Lupin sp.	*Lupinus sp.*	LUPO
Salicaire commune (pourpre)	*Lythrum salicaria*	LYSA